COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

SCAPHANDRIER (PLONGEUR PROFESSIONNEL) / SCAPHANDRIÈRE (PLONGEUSE PROFESSIONNELLE)

INSCRIVEZ-VOUS À CE PROGRAMME
→ CARRIERE EN CONSTRUCTION.COM

QUEL EST SON RÔLE?

- Exécute, en immersion, des interventions se rattachant à la construction, à l'installation, à la réparation, à l'entretien, à la démolition, à l'inspection de structures ou d'équipements immergés;
- Peut réaliser, en immersion, des travaux de soudage, d'oxycoupage, de charpenterie, de bétonnage, d'électricité, de plomberie ou encore de dynamitage;
- Peut effectuer divers travaux connexes (par exemple, la récupération d'objets divers).

Le scaphandrier ou la scaphandrière peut être équipé(e) d'un appareil respiratoire autonome ou non autonome, limité ou non limité.

TAUX HORAIRES
Selon les conventions collectives (août 2026)

ENTRE
42,20 $ /H
ET 53,18 $ /H

PERSPECTIVES D'EMPLOI
TRÈS BONNES

FORMATION
AEC DE 1 350 HEURES

QU'EST-CE QUE ÇA PREND?

- **EXCELLENTE CONDITION PHYSIQUE**
- **AUTONOMIE**
- **MINUTIE**
- **LEADERSHIP**
- **SANG-FROID**

→ **INTÉRÊT** pour l'acquisition des connaissances liées à l'application des notions de mathématique, de physique, de chimie, de biologie, de construction et d'électricité;

→ **HABILETÉS** pour le déplacement d'objets lourds.

Le scaphandrier ou la scaphandrière doit souvent faire face à des situations critiques ou imprévues. Il ou elle doit travailler dans des milieux à risques spécifiques, tels que les espaces confinés, les courants sous-marins, les eaux contaminées, la glace et les différentiels de pression. Une faible visibilité et la température de l'eau s'ajoutent aux difficultés.

RÉGION OFFRANT LA FORMATION

- Bas-Saint-Laurent

QUEL EST LE PARCOURS SCOLAIRE À SUIVRE?

FORMATION REQUISE

Attestation d'études collégiales (AEC)

Plongée professionnelle (ELW.08)

PRÉALABLES SCOLAIRES

Pour accéder à cette formation, il suffit de remplir les conditions suivantes :

ÊTRE ÂGÉ(E) D'AU MOINS 18 ANS

Avoir **au moins 18 ans** au moment de commencer la formation;

- Détenir un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles;
- Détenir un certificat de plongée récréative de niveau 1;
- Détenir un permis de classe A (certification de qualification en plongée subaquatique récréative);
- Obtenir un certificat médical émis par un médecin spécialiste en plongée.

APRÈS LE DIPLÔME, COMMENT ACCÉDER AUX CHANTIERS DE CONSTRUCTION?

- L'industrie de la construction regroupe des métiers et des occupations associés à différents certificats de compétence.
- La fonction de scaphandrier ou scaphandrière fait partie de la catégorie des occupations spécialisée.
- Pour travailler sur les chantiers, un certificat de compétence occupation est requis.

VOICI LES PRINCIPALES ÉTAPES POUR **OBTENIR UN CERTIFICAT DE COMPÉTENCE :**

CERTIFICAT DE COMPÉTENCE **OCCUPATION (CCO)**

Il faut démontrer à la Commission de la construction du Québec (CCQ) la réussite de l'AEC *Plongée professionnelle*.

Pour en savoir plus ou pour découvrir les autres façons d'obtenir un CCO, Pour obtenir plus d'information, visitez le www.ccq.org/occupation.

Des mesures sont en place pour favoriser l'inclusion et accroître la présence des femmes, des membres des Premières Nations et des Inuit, ainsi que des personnes issues de la diversité de la société québécoise.

Consultez-les au www.ccq.org/inclusion.

À QUOI RESSEMBLENT LES PERSPECTIVES D'EMPLOI?

Les perspectives d'emploi pour cette occupation spécialisée sont très bonnes. Même si la demande pour occupation spécialisée est stable, la faible disponibilité et le roulement élevé de la main-d'œuvre, ainsi que le nombre insuffisant de nouveaux et nouvelles diplômé(e)s créent des besoins de recrutement sur le marché du travail.

SALAIRE ANNUEL MOYEN* (2025)

Personne ayant travaillé **au moins une heure** — **74 899 $**

Personne ayant travaillé **au moins 500 heures** — **90 698 $**

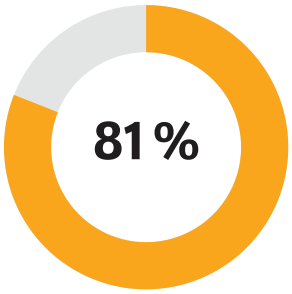

Proportion des personnes ayant travaillé **au moins 500 heures**

** Inclut les primes, les heures supplémentaires ainsi que les indemnités pour les jours fériés chômés et les congés annuels obligatoires prévus aux conventions collectives. Ne comprend pas les gains qui peuvent être faits pour des travaux non assujettis aux conventions collectives de la construction.*

QUELQUES STATISTIQUES (2025)

195
scaphandriers(-ière)s ont été actif(-ive)s sur les chantiers.

36
entreprises ont recruté des scaphandriers(-ière)s.

21
nouveaux et nouvelles scaphandriers(-ière)s ont été admis(es) dans l'industrie. C'est un nombre supérieur à la moyenne annuelle de 19 pour la période 2021-2024.

LA PLACE DES FEMMES (2025)

9
femmes ont été actives sur les chantiers, représentant 4,6 % de la main-d'œuvre exerçant cette occupation spécialisée.

VOLUME DE TRAVAIL PAR SECTEUR (2025)

GÉNIE CIVIL ET VOIRIE
100 %

INDUSTRIEL
0 %

INSTITUTIONNEL ET COMMERCIAL
0 %

RÉSIDENTIEL
0 %

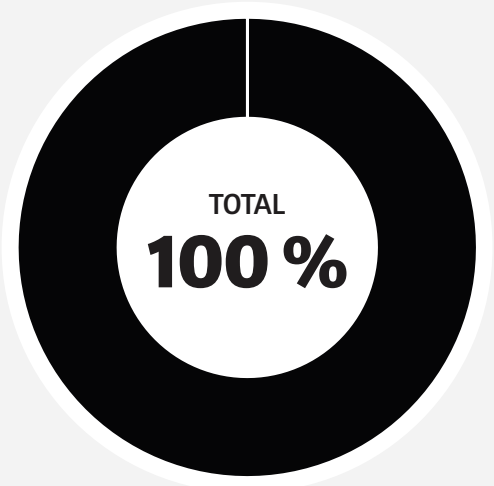

100 %
Tout le volume de travail pour cette occupation spécialisée s'effectue dans le **secteur du génie civil et de la voirie** où l'activité devrait demeurer élevée au cours des prochaines années.

TAUX HORAIRE

Selon les conventions collectives (août 2026)

	Génie civil et voirie	Industriel, institutionnel et commercial	Résidentiel léger
Scaphandrier(-ière)	53,18 $	53,18 $	48,96 $
Scaphandrier(-ière) classe 2	45,20 $	45,20 $	-

NOMBRE DE PERSONNES SALARIÉES ACTIVES (2025)

Abitibi-Témiscamingue	**0**
Bas-St-Laurent–Gaspésie	**20**
Côte-Nord	**4**
Estrie	**10**
Île de Montréal	**15**
Laval-Laurentides-Lanaudière	**27**
Montérégie	**37**
Mauricie–Bois-Francs	**10**
Outaouais	**1**
Québec	**56**
Saguenay–Lac-St-Jean	**12**
Extérieur et Baie-James	**3**
Total	**195**

ÂGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE (2025)

	Ensemble de cette occupation	Ensemble des métiers et occupations
ÂGE MOYEN	**35**	**39**
Moins de 30 ans	35 %	26 %
30 à 54 ans	61 %	59 %
55 ans et plus	4 %	15 %
Nombre total de personnes salariées	**195**	**203 039**

CARRIERE EN CONSTRUCTION .COM

POUR EN SAVOIR PLUS